

BREVET D'INVENTION.

XI. — Arquebuserie et artillerie.

4. — ARMES DIVERSES ET ACCESSOIRES.

N° 492.416

Grenade à main.

M. CHARLES LUCAS résidant en France (Seine).

Demandé le 31 août 1915, à 14^h 25^m à Paris.

Délivré le 19 mars 1919. — Publié le 8 juillet 1919.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour objet une grenade destinée spécialement à être lancée à la main et dans laquelle on s'est efforcé de rapprocher le centre de gravité de l'ensemble le plus près possible de l'avant du projectile tout en donnant à la grenade une longueur suffisante, assurant un bon guidage dans l'air.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention :

La fig. 1 est une coupe verticale partielle de la grenade.

La fig. 2 montre la partie arrière et l'empennage servant de guide au projectile.

La grenade se compose d'une enveloppe métallique mince 1, recevant une forme analogue à celle d'un demi-ellipsoïde qui comporte un socle 2 sur lequel viennent se fixer un certain nombre de plumes 3, garnitures métalliques à ailettes ou autre dispositif de guidage. Une cartouche d'allumage 4 peut être montée dans la partie centrale de l'enveloppe 1. La grenade est fermée par une pièce métallique fondue, à paroi très épaisse, de manière à amener le centre de gravité de l'ensemble de la grenade le plus près possible de l'avant. Les pièces 1 et 5 sont rendues solitaires l'une de l'autre au moyen d'un écrou 6 se vissant sur la pièce 5 et dont un épau-

ment 7 vient serrer le rebord inférieur coudé 30 de la pièce 1, contre un replat de la pièce 5. Un évidement 8 est aménagé dans l'hémisphère avant pour recevoir une fusée 9 qui pourra être d'un type convenable quelconque, percutante ou fusante. Dans l'exemple représenté au dessin, cette fusée est percutante et se compose d'une bille comportant une tige 11 rappelée vers l'extérieur par un ressort 12 et dont l'extrémité vient buter contre une amorce 13 aussitôt que la grenade frappe un corps résistant avec la bille 10. Le dispositif est complété par un système de verrouillage automatique se composant d'une lamelle 14 coulissant dans un guide 15, fixé à la pièce 5, cette lamelle étant commandée depuis l'extérieur au moyen d'un doigt 16 et portant une perforation 17 qui vient en regard d'une perforation 18 de la lamelle-guide lorsqu'on désire rendre le percuteur opérant. Si l'on pousse au contraire la lamelle 14 vers la droite, la partie non perforée de cette dernière vient obturer la perforation 18, le percuteur ne peut plus passer, et le dispositif se trouve verrouillé.

Il est certain qu'on pourra faire usage d'un dispositif d'allumage d'un type absolument quelconque comme, par exemple, d'un percuteur à masselotte et que celui-ci pourra être

disposé vers l'arrière du projectile pour simplifier le montage.

La partie supérieure pourra aussi être faite comme la partie inférieure à paroi épaisse avec un système de fragmentation rendant celle-ci plus légère que la partie inférieure de façon à conserver les propriétés de direction.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet une grenade spécialement destinée pour être lancée à la main, et est caractérisée par les points suivants :

1° Le corps de grenade se compose de deux hémisphères dont l'un, l'hémisphère arrière est constitué par une enveloppe métallique mince, comportant un plumeau ou des ailettes directeurs, et l'autre, l'hémisphère avant, par un couvercle fondu à parois épaisses, assemblé au premier par un écrou,

de manière à amener le centre de gravité de l'ensemble le plus près possible de l'avant du projectile.

2° Disposition d'un percuteur dans l'hémisphère avant de la grenade qui vient frapper une amorce d'une cartouche d'allumage montée sur l'hémisphère arrière.

3° Dispositif de verrouillage se composant d'une lamelle coulissant dans un guide, et commandé de l'extérieur, comportant une perforation venant en regard d'une perforation du guide de manière à laisser le passage libre à la tige de percussion, lorsque les perforations sont en face l'une de l'autre, et à obturer le passage lorsque ces dernières sont décalées.

CHARLES LUCAS.

Par procuration :
Hippolyte JOSSE.

Fig. 1

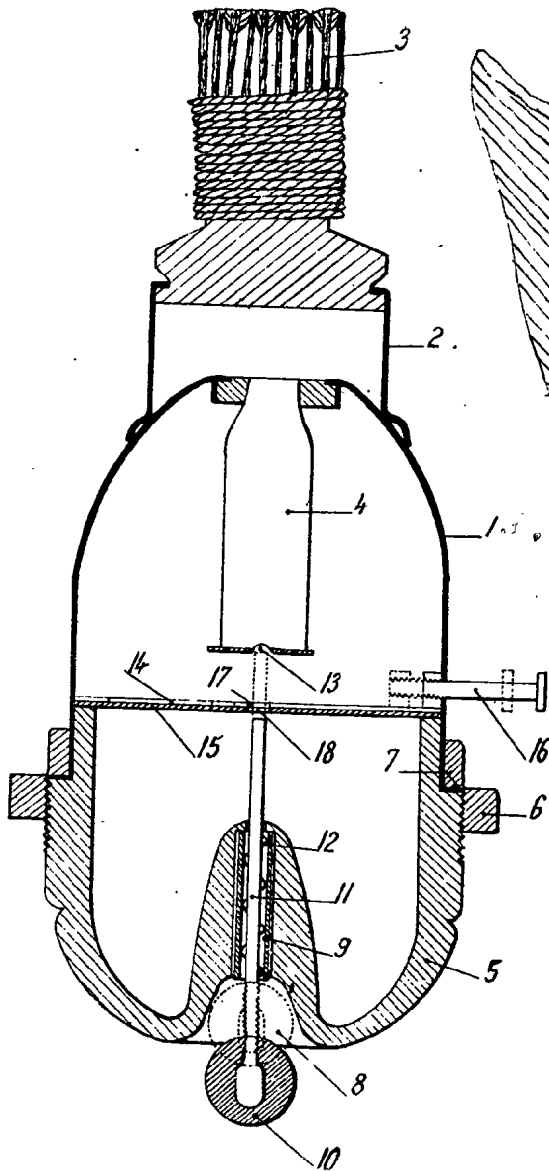


Fig. 2

